



**École
des Hautes Études
en Santé Publique**

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Vendredi 30 octobre 2009

Relevé de décisions

(La séance est ouverte à 14 h 13, sous la présidence de Mme COLIN.)

Aucune remarque n'est faite sur l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU PRÉCÉDENT CS

Mme COLIN signale qu'il manque un "s" à "difficile" et à "discutée" en fin de page 3.

Ce n'est pas Mme LONCLE qui a donné lecture du règlement intérieur, mais Mme CHAUMET.

Mme COLIN souhaite que, page 7, soit supprimé le paragraphe : "Concernant les modalités pratiques... Comité d'organisation".

Une explication devra être insérée avant l'encadré précédant le point 6 pour donner la raison de la décision de réunir le Conseil le 4 mai.

M. POTELON a eu du mal à comprendre le paragraphe suivant, page 8 :

- ***Il faut indiquer dans la motion que l'École s'engage avec ses propres moyens pour inciter ce groupement à présenter une forme de conventionnement, le jour où ce sera opportun, et que celle-ci puisse évoluer en fonction du contexte de la recherche française.***

Le scinder en deux phrases semble nécessaire à sa compréhension.

M. FLAHAULT reconnaît que cela reflète bien la complexité de l'évolution du dispositif de recherche. Dans le futur, les unités de recherche ne devraient plus avoir besoin de conventionnement entre l'université, les EPST et le CNRS. Exit les unités mixtes. Néanmoins, ce dossier n'a pas beaucoup progressé.

M. MARTIN pense qu'il est possible de faire une demande d'affiliation au CNRS sur le mode "équipe d'accueil conventionnée". En quelque sorte, le système existe et le dossier peut être déposé dès qu'il est prêt, ce qui permettra de déterminer l'attitude du CNRS.

Mme COLIN retient l'idée de scinder la phrase en deux parties, la première parlant de la forme de conventionnement et la seconde de son évolution selon le contexte de la recherche française.

M. MOSSE pose une question de forme et de fond sur l'alinéa suivant :

- ***Le rôle du Conseil scientifique est bien de promouvoir ce genre de perspectives dès lors qu'elles possèdent un minimum de garanties scientifiques.***

La formule "promouvoir ce genre de perspectives" ne paraît pas suffisamment dynamique, il serait plus indiqué de parler d'"initiatives" ou de "projets". De plus, il est un peu minimaliste de dire "dès lors qu'elles possèdent un minimum de garanties scientifiques". Cela laisse entendre que le Conseil ne s'est pas prononcé sur la qualité ; or, il l'a fait. Il faudrait ajouter : ", ce qui est le cas ici, à l'évidence".

Mme COLIN acquiesce et souhaite également que soit ajouté un "s" à "scientifique" ainsi qu'à "défavorable" à la quatrième ligne du dernier paragraphe.

Commentaire sur le point 3 : "Avis sur la nomination du Directeur de la recherche".

Deux points ont été traités : la proposition faite et le processus. Il manquerait une transition afin que ce soit plus clair et ainsi affirmer les constats faits par le Conseil scientifique. Le dossier présenté ne semblait pas avoir la force nécessaire pour ce poste. La suggestion serait d'insérer, après la présentation du CV, page 3 : "Malgré ces points qui viennent d'être soulevés, les membres du Conseil scientifique sont d'avis que le dossier présenté ne répond pas aux exigences du poste ou aux conditions qui leur semblent requises".

Sous réserve de ces remarques, le relevé de décisions du 31 mars 2009 est approuvé.

2. POSTE DE DIRECTEUR DE LA RECHERCHE : AVIS SUR LA CANDIDATURE PROPOSEE PAR LE DIRECTEUR (SOUS RESERVE)

M. FLAHAULT n'a pas de candidature à proposer. Suite à l'avis défavorable du précédent Conseil scientifique, M. DESVARIEUX, Directeur de la recherche par intérim, a été sollicité. Malgré les soutiens dont il a fait l'objet, il a préféré ne pas postuler.

Depuis, une bonne candidate à ce poste a été trouvée et sollicitée. Aucune autre précision ne peut être donnée, compte tenu de la position que cette personne occupe actuellement. Le dossier avance et sera vraisemblablement soumis à un prochain Conseil scientifique. Les avis du Conseil d'administration et des ministères de tutelle seront également nécessaires.

3. AVIS DU CS SUR L'ADHESION AU PRES

M. FLAHAULT précise que cet avis ne porte que sur l'aspect scientifique de cette adhésion. Les statuts du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) seront examinés en détail par le Conseil d'administration lors d'une séance extraordinaire.

L'EHESP est déjà membre associé du PRES UEB (Université européenne de Bretagne) et il a semblé intéressant que l'École soit membre fondateur du PRES Université Paris Cité. Il comporterait l'EHESP, deux universités (Paris Descartes et Paris Diderot), Sciences-Po, l'INALCO (Institut des langues et civilisations orientales) et l'Institut de physique du globe. Ce dernier a pour vocation l'observation des analogies et de l'interdisciplinarité, ce qui peut être intéressant pour l'observation épidémiologique ou sociologique, même si ses thèmes principaux sont la volcanologie, les sciences de la Terre et de l'univers.

Le seul membre associé actuel est Paris 13. Sa faculté de médecine est située à Bobigny, zone particulièrement sensible, avec des problèmes socioéconomiques très importants. À ce titre, la composante "Santé publique" se devait d'être présente.

Ce PRES très productif devrait devenir le n° 1 français au classement de Shanghai. Deux raisons majeures d'en faire partie :

- Il sera créé, quoi qu'il en soit, sans l'EHESP, mais la volonté affichée est de structurer un projet de santé publique. La bonne stratégie est donc d'y participer. L'EHESP possède toujours une antenne à Paris, même si le campus majeur se situe à Rennes. L'ouverture nationale est nécessaire à son développement, avec une localisation à Paris et Marseille.
- Les composantes de ce PRES sont assez fortement orientées vers la santé (Descartes et Diderot). De plus, les sciences politiques représentent une part importante de la politique scientifique de l'École.

Le Conseil d'administration a émis deux réserves :

- L'affichage du PRES (papier à en-tête, logos, site Internet, etc.) devra être : "Université Paris Cité-*(tiret)* EHESP Rennes". Le sigle "EHESP" devra toujours être accompagné de "Rennes".
- L'École ne devra en aucun cas migrer de Rennes à Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu qui pourrait accueillir une école telle que l'EHESP. Cependant, une centaine d'étudiants reçoivent des cours à Paris, ce qui nécessite des locaux ; ceux-ci pourraient se situer à l'Hôtel-Dieu ou ailleurs. Pour cela, le PRES a permis de débloquer des fonds du Plan Campus (rénovation immobilière) afin d'éviter de puiser dans le fonds de roulement de Rennes.

Certains avaient trouvé un peu prégnante la puissance du PRES, mais il a finalement été accepté par toutes les parties dans un excellent climat.

Plusieurs articles des statuts précisent qu'il ne peut exister de mutualisation des services du PRES au-delà des frontières franciliennes.

Le dernier article du chapitre I, page 2, stipule que l'EHSEP, tout comme les autres membres, ne sera pas obligé de faire une action dans ce PRES si le Conseil d'administration ne l'a pas décidé, et très souvent après avis du Conseil scientifique, sur une politique doctorale commune par exemple.

Les professeurs et chercheurs de l'École souhaiteraient bénéficier de la documentation virtuelle, mais c'est très onéreux. Celle-ci est très importante à Paris Descartes, et la mutualisation des moyens

permettra de les utiliser. Le centre de documentation de Rennes ne va pas pour autant migrer à Paris. En revanche, il sera possible d'ouvrir le centre Condorcet pour les universités d'été de Paris Descartes, Diderot ou Sciences Po.

Il restera à discuter des problèmes de la formation doctorale, qui est au centre des PRES. C'est un atout énorme, mais des garanties ont été prises pour que ces formations doctorales ne viennent pas limiter ou contraindre le développement du réseau national de l'EHESP.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- *De quels moyens va disposer le PRES (État, apport des membres, etc.) ?*
- *Comment va se mettre en place un doctorat "PRES" ?*
- *Quelle relation existera entre les obligations de cette convention et les activités de formation et de recherche que l'École engage avec des établissements hors PRES ?*
- *Peut-il exister des incompatibilités entre le fait que l'École soit membre associé du PRES Bretagne et membre fondateur du PRES Île-de-France ?*
- *L'article 14 traite du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique du PRES. Comment va-t-il s'articuler ? Ne risque-t-il pas de devenir une contrainte vis-à-vis des propres orientations de l'École ? Aucune concertation n'est prévue entre cette instance et le Conseil scientifique de l'EHESP ; il serait souhaitable que les présidents des Conseils scientifiques, ou des membres, soient présents dans ce Conseil d'orientation.*
- *Il est à craindre que le PRES empêche la lisibilité de l'École, surtout vis-à-vis des partenaires étrangers, sachant que le montage actuel (UEB, ANSHB, EPST, etc.) n'est déjà pas très clair pour eux. Comment améliorer cette lisibilité, surtout s'agissant de la signature des papiers, etc. ?*

M. FLAHAULT répond point par point.

La ministre de la Recherche a dit très clairement que les fonds du plan Campus (plusieurs centaines de millions d'euros) seraient distribués uniquement à un EPCS, dont les statuts sont la base de ce PRES. Cette dotation de l'État sera non consommable ; le PRES sera alimenté par les revenus de cette somme, de l'ordre de 3,5 % de la dotation initiale.

Les doctorats seront délivrés sous le sceau "Université Paris Cité-EHESP Rennes". C'est le PRES qui remet le doctorat pour l'EHESP, comme les thèses de la *London School of Hygiene and Tropical Medicine* sont délivrées par l'*University of London*. Dans aucun pays au monde, une école de santé publique ne délivre des thèses, c'est l'université racine qui le fait.

Tous les partenaires potentiels de ce PRES disposent d'écoles co-accréditées avec des universités qui ne seront pas membres du PRES. Ils veulent continuer à délivrer des thèses en double sceau.

L'EHESP mettra dans le PRES les formations qu'elle souhaitera. Aucun membre ne désire voir toutes ses formations se fondre dans le PRES, ce n'est pas à l'ordre du jour. En revanche, il serait envisageable de proposer des formations communes à toutes les écoles doctorales.

Il n'est pas d'usage en France d'être membre fondateur de plusieurs PRES, mais ce n'est pas interdit. En revanche, il est courant qu'un établissement puisse être membre fondateur d'un PRES et membre associé de plusieurs autres.

Des contraintes de signatures peuvent apparaître. Il existe une hiérarchie : les membres fondateurs sont prioritaires mais plusieurs affichages peuvent être écrits. Deux PRES pourront être identifiés pour des travaux faits en commun (PRES UEB et PRES Paris Cité).

L'orientation du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique concerne aussi le Conseil des formations, puisqu'il est mixte. Le PRES est un établissement d'enseignement supérieur et, à ce titre, il conduit une politique scientifique et de formation. Cependant, ce PRES est une filiale de chacun des établissements fondateurs, et c'est avec les recommandations que fera l'EHESP que seront mandatés ses représentants à ce Conseil.

Le PRES est multithématique, et la composante santé publique n'en est pas le thème principal ; les orientations scientifiques devront traiter beaucoup d'autres sujets.

Mme COLIN demande à M. FLAHAULT d'approfondir le sujet de la représentation du Conseil scientifique à ce Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (les présidents ou une délégation). Il est nécessaire d'avoir cette liaison entre les deux Conseils.

M. FLAHAULT reprend le sujet de la signature et de la lisibilité. Le PRES est, à l'international, décliné selon d'autres structures. La règle est qu'une école de santé publique soit sous une ombrelle confédérale universitaire. Le plus important est de ne pas être inclus dans une faculté de médecine. Il est primordial que le PRES, université confédérale, puisse avoir des liens étroits avec d'autres universités confédérales et afficher, si les chercheurs de l'École le souhaitent, des partenaires qui financent.

Il a été décidé de mettre en chapeau dans le Règlement intérieur que le nom de l'Université Paris Cité ne soit jamais seul, mais qu'il soit écrit "Université Paris Cité-EHESP Rennes", comme pour Descartes et Diderot.

Mme COLIN préférerait que le sigle soit "EHESP de l'Université de Paris Cité". Une école n'est pas une université. Est-ce envisageable à ce stade ?

M. FLAHAULT pense que cela peut encore faire partie des négociations.

Il est demandé un avis formel sur le principe de l'adhésion, et non sur les statuts. Les commentaires du Conseil scientifique seront transmis au Conseil d'administration qui, lui, donnera un avis décisionnel.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité le principe de l'adhésion au PRES.

5. PROJET DE RECHERCHE COPANFLU

M. FLAHAULT signale que ce projet CoPanFlu (*Cohorte Pandemic Influenza*) répond à une suggestion faite lors du dernier séminaire, celle de pouvoir allouer des fonds de recherche de l'École à des projets transversaux à vocation de santé publique.

Deux cohortes sont menées en France, dont une à la Réunion. Elles sont composées de ménages qui seront suivis pendant deux ans. Le projet se décline en plusieurs modules (épidémiologie, virologie, modélisation mathématique, immunologie génétique, sciences sociales, dont sciences de perception du risque et sciences d'économie du risque).

Il s'agit de documenter cette pandémie, de déterminer la diffusion de cette grippe dans les familles, l'évolution des virus, le statut de l'immunité et aussi l'impact sur l'absentéisme, la vie professionnelle et économique de ces familles. Il sera important de comparer avec les autres pays (Maroc, Djibouti, Sénégal, les *Millenium Villages Health*, Laos, Bolivie, New York). L'Ukraine et la Serbie sont également candidats.

L'EHESP contribue au financement de ce projet uniquement à l'international. L'IMMI y participe pour une grande part et l'IRD finance une des cohortes au Sénégal. La fondation Mérieux aide à la mise en place du Laos.

M. SETBON confirme que ce projet transnational permettra, grâce au croisement des différents modules et fichiers, de produire des interprétations globales.

L'élément fondamental est que, quelles que soit la qualité et la préparation des mesures planifiées pour répondre à la pandémie de grippe, le succès ou l'échec repose sur les comportements adoptés par les populations. La perception du risque représente l'un des meilleurs indicateurs capables de prédire la protection des populations. CoPanFlu permettra une collecte de données sur tous les facteurs pendant le déroulement de la pandémie, mais également de faire un suivi dans le temps. Ces comportements seront directement utilisables pour adapter les programmes et la communication sur le risque.

Principaux objectifs :

- Identifier les déterminants psychosociaux du risque d'infection par le virus A (H1N1).
- Identifier les facteurs sociaux cognitifs facilitant ou, au contraire, détournant l'adoption de comportements protecteurs de la population.
- Mesurer et modéliser les relations entre perception et comportement protecteur dans une perspective dynamique.

- Suivre les relations entre perception et comportement, tant en termes d'attention que d'action avec le statut final.
- Tirer des comparaisons internationales.

Un questionnaire devra être rempli par les visiteurs en présence des ménages de l'échantillon et sera modifié en fonction de l'évolution de l'épidémie. Il portera sur la perception de la maladie et du risque d'infection, les modes de vie, le support social, les valeurs et attitudes sociopolitiques, l'expérience de la maladie, etc.

Trois enquêtes sont programmées en France : une en période pré-pandémique, une lors de sa montée en puissance et la troisième lorsque la courbe aura bien baissé.

Les objectifs principaux sont d'identifier les intentions de vaccination et l'échelle des risques (inquiétude de la population). Les personnes âgées de plus de 60 ans sont les plus favorables à se faire vacciner, mais l'antériorité de la vaccination et l'inquiétude suscitée par la grippe resteront des facteurs assez importants, quelle que soit l'évolution.

M. de LAMBALLERIE reconnaît que le projet national sera d'une très grande lourdeur car coordonné en sept modules, auprès de 1 000 foyers.

Module 1 : *épidémiologie*. Dès qu'un syndrome pseudo-grippal sera décelé dans un foyer, une infirmière prélèvera toutes les personnes et ce, trois fois consécutives.

Module 2 : *virologie*. Déterminer le profil de sérologie de la grippe H1N1 dans la population française, avant et en fin de chaque saison. En plus de la recherche sur ce virus, dix-huit autres virus respiratoires seront étudiés, cela pendant deux ans.

Module 3 : *modélisation mathématique*. Ces données seront utilisées pour créer des modèles prédictifs.

Module 4 : *immunologie et génétique*. Très lourd, car il oblige à prélever beaucoup de matériel biologique (sang) chez les patients. Les enfants de moins de 10 ans ne seront pas prélevés pour éviter un taux d'échec rédhibitoire à l'inclusion.

Module 5 : *sciences humaines et sociales*.

Module 6 : *études environnementales*.

Module 7 : *coordination de l'étude française avec les études internationales*.

Les candidats aux études à l'international sont les suivants : Laos, Serbie, Ukraine, *Millenium Villages* au Mali, Maroc, Sénégal, Djibouti, Bolivie et Colombie. La majorité de ces pays ont renoncé à faire le module d'immunologie. Le minimum requis est de mettre en place un module épidémiologique avec environ 1 000 foyers, chiffre pondéré en fonction du nombre d'enfants. Un prélèvement de sang devra être effectué au début et à la fin, et également sur des malades, pour connaître au moins la génétique du virus. Les cohortes existantes pourront être utilisées.

Les financements sont assurés par l'EHESP pour des petits fonds d'amorçage, puis par l'IMMI, émanation de l'INSERM, d'autres EPST français, IRD et la Fondation Mérieux.

La plupart de ces projets pourraient techniquement démarrer à la fin de l'année.

M. FLAHAULT ajoute que l'EHESP est le promoteur de CoPanFlu France et également le coordonnateur international. Tous les pays candidats utiliseront des investigateurs locaux. Deux instances complètent la gouvernance : un Conseil scientifique composé uniquement des responsables des différents modules français, celui-ci se transformant en un Comité de pilotage en intégrant chacun des principaux investigateurs locaux des pays.

Mme COLIN s'interroge sur la compliance de toutes les familles à travers le monde et également sur l'éthique.

M. de LAMBALLERIE pense que le recyclage de cohortes déjà existantes augmentera la compliance. De plus, les prélèvements sanguins sont systématiques en début ou fin de saison, non sur appel. Les prélèvements nasaux sont faits sur appel, lorsque les gens sont malades. Il y va de leur intérêt car l'engagement est pris de leur assurer les soins.

Les problèmes de propriété intellectuelle ont également été longuement étudiés.

M. FLAHAULT est persuadé que l'indemnisation de 100 € par an et par individu assurera la compliance, en tout cas en France.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- *Qui assure la coordination générale au nom de l'École ?*
- *Est-il prévu une comparaison entre les cohortes internationales ?*
- *Être observé modifie les comportements. Comment est-il envisagé de corriger cet effet ?*
- *Comment la représentativité des échantillons, point délicat, a-t-elle été traitée ?*
- *Il serait intéressant d'avoir un retour annuel sur ce projet, ainsi qu'une analyse stratégique sur l'impact et la programmation globale de l'activité de l'EHESP.*

Réponses :

M. FLAHAULT explique que la coordination nationale est organisée par une personne de l'INSERM. La mise au point de cette coordination à l'international est en cours.

M. SETBON reconnaît que la modification des comportements est un problème important, d'autant qu'il sera échangé de la compliance contre de l'assistance. Des enquêtes parallèles permettront de déterminer l'importance de cet effet.

Mme COLIN ajoute que c'est la seule façon de se faire soigner dans des pays où l'accès aux soins n'existe pas.

M. de LAMBALLERIE, quant à la représentativité des échantillons, est conscient que les études rurales n'ont pas les mêmes résultats que celles effectuées en milieu urbain. Ce biais urbain *versus* rural sera également pris en compte.

La DRI a mis en place un contexte de propriété intellectuelle. Le Module 7 indique que les pays restent intégralement propriétaires de leurs données et de leurs prélèvements. Cependant, ils s'engagent, en signant le mémorandum, à donner leurs informations pour mener des études comparatives internationales dans un délai de trois ans.

M. FLAHAULT donne l'assurance que l'EHESP fera l'objet de retours réguliers et sera associée à ces travaux et à leurs résultats.

La participation de l'EHESP sera de 300 000 €, somme prélevée d'un reliquat que n'avait pas versé l'Enseignement supérieur. Il ne s'agit pas du budget de l'appel d'offres interne.

Cette collaboration internationale ira bien au-delà de la pandémie et, sans doute, créera des partenariats interdisciplinaires : économie, sociologie, virologie, épidémiologie et sciences de l'environnement. Ce réseau international sera très utile pour mener d'autres actions ou traiter d'autres domaines de santé publique.

Mme COLIN est satisfaite de voir se concrétiser certaines orientations discutées lors du dernier séminaire et félicite les protagonistes de ce projet.

6. PROJET SERO-GRIPPE HEBDO

M. de LAMBALLERIE explique que ce projet concerne le suivi sérologique des femmes enceintes pendant la pandémie.

En France, toutes les femmes enceintes bénéficient d'un bilan au troisième mois de la grossesse, avec une sérologie pour la toxoplasmose. En général, ce prélèvement sanguin est effectué dans des laboratoires privés ; cela a servi pour analyser la sérologie du chikungunya à la Réunion en 2006, ainsi que pour le HIV.

Il s'agit, dans ce projet, d'appliquer ce principe pour le H1N1. Chaque semaine, un millier d'échantillons seront testés avec la souche pandémique par une mission multinationale. Cela permettra d'appréhender des variations de l'ordre de 2 % à 3 %. Il sera réalisé un test de diminution d'hémagglutination car le virus de la grippe est capable d'hémagglutiner les globules rouges (d'accrocher les globules rouges entre eux) par ses protéines de surface. On détermine ainsi la présence ou non d'anticorps.

Les profils sont différents suivant les types de virus (H3N2, H1N1 saisonnier ou pandémique). Le programme vaccinal devrait se faire pendant le deuxième trimestre et les prélèvements s'effectueront au premier trimestre, donc sans risquer d'avoir une interférence après vaccination.

Les personnes de moins de 40 ans possèdent moins d'anticorps contre le virus que les plus âgées qui ont des antécédents de contact avec la grippe. La grille de fond de la tranche d'âge habituel des femmes enceintes sera probablement relativement faible.

Des tests ont montré que les séroconversions récentes (des gens ayant contracté la grippe H1N1) occasionnent des montées de taux d'anticorps très importantes. Des informations sur la vaccination antigrippale saisonnière seront également collectées et le CCP a donné son accord pour faire des études rétrospectives sur cette cohorte de 20 000 à 30 000 femmes enceintes.

M. FLAHAULT informe que le principal investigateur de ce projet est Xavier de LAMBALLERIE, avec l'EHESP. L'École ne disposant pas d'un laboratoire de haute sécurité, les tests se feront à Marseille. Le Conseil scientifique pourra d'ailleurs un jour se poser la question de l'utilité pour l'École de s'équiper d'un tel laboratoire. Les financeurs sont l'INVS, la Direction générale de la santé, l'IMMI et l'EHESP.

7. PRESENTATION DES TROIS CENTRES DU SUD

Mme DUCOS souhaite présenter un point d'étape sur les trois centres du Sud : Laos, Mali et Bolivie. La coopération a débuté début 2009. Le principe de cette collaboration interinstitutionnelle avec ces pays avait été présenté alors au Conseil scientifique. Il ressort que, dans chaque pays, l'EHESP est sollicitée sur deux ou trois thèmes principaux. Il faudra se prononcer sur la réponse à donner au cas par cas, en fonction du pays demandeur.

M. de LAMBALLERIE explique qu'au Laos, le partenaire institutionnel est la fondation Mérieux, ainsi que d'autres partenaires locaux (Cité des sciences, ministère de la Santé, etc.). Il existe maintenant un représentant au Laos ; il a beaucoup aidé au lancement de CoPanFlu.

Une cohorte (mise en place par l'IRD) a déjà fourni beaucoup d'informations.

Le Laos réalisera seulement trois modules : épidémiologie, virologie et comparaison internationale. L'EHESP participe pour 50 000 € et il reste 190 000€ à trouver auprès de l'IMMI et autres pour terminer ce programme.

Le programme CoPanFlu implique de constituer une cohorte, de faire des visites initiales avec questionnaire et prélèvements pour la sérologie, puis trois visites avec prélèvement des membres du foyer en cas de syndrome grippal. Il faut ensuite acheminer les prélèvements biologiques dans des conditions *ad hoc*, dans un délai de 24 heures, vers un laboratoire.

Les données recueillies seront entrées dans une base de données. Des analyses virologiques seront réalisées a minima : dépistage et typage du virus grippal, ainsi que des tests IHA.

A l'évidence, ce n'est pas aussi facile à réaliser à Vientiane qu'en France. Aussi est-il plus profitable de bien mener à bien ces trois thèmes plutôt que de vouloir tout faire sans être sûr du résultat.

La mission a été également sollicitée pour une formation en management hospitalier. Celle-ci est déjà dispensée par d'autres institutions, l'ambassade de France, etc. Il reste des besoins en la matière et il a été proposé de soutenir l'Université des sciences de la santé pour créer une option "management hospitalier" dans le cadre d'un master de santé publique existant.

Il reste à déterminer si la faisabilité est confirmée par le Laos pour les ressources humaines et avec le budget à l'EHESP. Il n'existe pour l'instant aucun apport budgétaire extérieur. Un rapprochement vers AEF pourrait être envisagé. L'implantation institutionnelle au Laos semble donc solide, mais il reste à trouver les contributions financières.

Mme DUCOS a trouvé une situation similaire au Mali, avec la fondation Mérieux, l'Université de Bamako, le *Malaria Research Training Center* et le ministère de la Santé. Il n'existe pas, pour l'instant, de représentation permanente sur place.

L'EHESP a été sollicitée pour contribuer à l'enseignement d'un master en santé publique ; le niveau de coopération reste à déterminer.

"Santé environnement" est un domaine extrêmement important pour le Mali. Ce pays souhaite bénéficier d'un appui institutionnel dans ce domaine. L'AFD est également très intéressée.

Plusieurs pistes de coopération et de recherche sont menées avec le *Millenium Village*.

M. de LAMBALLERIE fait le point sur la Bolivie. Le partenaire institutionnel est l'Ambassade de France. Très fiable, il dispose de sommes non négligeables venant d'un programme de type C2D de remboursement de la dette en Bolivie. Cela va permettre de construire un laboratoire P3 au Centrope (Centre de médecine tropicale de Santa Cruz).

Les partenaires institutionnels locaux sont le Centrope et des laboratoires d'universités. Une convention d'implantation au Centrope est en cours d'élaboration.

La personne qui pilote tous les programmes santé de la France à l'ambassade de France en Bolivie a été sollicitée pour représenter l'EHESP. Une convention est en discussion.

Mme DUCOS ajoute que le programme C2D finance déjà un appui à l'hôpital de santé français de Santa Cruz, mais une recherche de partenaires est lancée pour le volet formation. Le soutien de l'EHESP en management hospitalier serait le bienvenu.

L'ambassade de France souhaite fournir également un appui à l'université catholique de Santa Cruz pour le développement d'un master en santé publique.

Mme COLIN souhaite, au nom du Conseil scientifique, bonne chance aux protagonistes de tous ces projets de formation et de recherche.

9. POINT SUR LE RESEAU DOCTORAL

M. THOMAS dresse le bilan du réseau doctoral :

- 22 doctorants financés, dont 16 en première année et 6 en deuxième année ;
- 14 allocations aux contrats doctoraux, 5 salariés, 2 bourses ADEME et 1 bourse CIFRE. Seule la spécialité biostatistique n'est pas couverte ;
- sur les 22 doctorants (13 femmes et 9 hommes), 11 sont internationaux et 5 ont plus de 35 ans.

Les partenaires ne voyaient pas toujours l'intérêt du réseau mais, compte tenu de la qualité des étudiants issus d'une formation EHESP, ils reconnaissent l'utilité de celui-ci, sans parler des moyens apportés par ce réseau doctoral.

La Direction générale de l'Enseignement supérieur a présenté ses félicitations quant à l'état d'avancement de ce projet. Il a été rappelé que le ministère ne se désengagerait pas de la promesse orale faite quant à l'attribution de quatre contrats doctoraux par an, et ce, pendant la durée du contrat d'objectifs et de moyens.

Il s'agit pour le Conseil scientifique de donner un avis sur :

- le modèle de convention d'association entre l'École et les établissements supports des écoles doctorales partenaires du réseau ;
- le dispositif d'aide à la mobilité au profit des doctorants.

Le modèle de convention a été fourni par la DGES et discuté en détail par le Conseil de direction scientifique et les Directeurs des écoles doctorales. Il devra être validé par chacune des instances des universités partenaires. Ensuite, chaque partenariat avec chaque établissement fera l'objet d'une convention spécifique bilatérale, peut-être légèrement différente. La convention finale sera soumise au Conseil d'administration de l'École.

Le MESR abonde de 150 000 € annuel au fonctionnement du réseau doctoral pour :

- aider à l'organisation de la formation spécifique offerte dans le cadre du réseau ;
- aider les doctorants à faire un séjour significatif à l'étranger, dans un laboratoire international et dans le cadre de leur travail de recherche.

Deux types de bourses sont alloués pour la mobilité, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'École (60 000 € pour la première et 30 000 € pour la deuxième, pour 2010).

- 2 000 € par an et par doctorant pour les frais de mission inhérents au suivi des formations (par exemple, assister à un séminaire pendant une semaine).
- 6 000 € versés en une seule fois pour un séjour à l'étranger d'une durée comprise entre 3 et 6 mois.

M. MOSSE souhaiterait que soit mentionné le fait suivant : certaines universités n'accordent pas la soutenance de thèse sans publication, alors que d'autres le font, en soulignant que c'est dans le sens de la publication qu'il faut aller.

M. THOMAS répond que cette clause a été retirée parce que certaines écoles doctorales relèvent plutôt des sciences humaines où cette culture de la publication ne s'applique pas de la même façon. Ce consensus prend en compte toutes les différences ; c'est pourquoi la notion d'excellence n'a pas été intégrée, ni le nombre minimum de doctorants à encadrer, etc.

Tout ceci sera précisé dans le Règlement intérieur de fonctionnement du réseau doctoral. Il serait difficile de réintroduire ces notions après toutes les discussions, cela ne passerait pas.

M. FLAHAULT voudrait qu'il soit laissé une certaine latitude au Conseil scientifique de faire des recommandations. Certes, il faut rendre hommage au travail de M. THOMAS, car cela a nécessité une longue concertation avec les neuf établissements partenaires. Peut-être faut-il faire une transaction et accepter le projet en l'état ; les commentaires du Conseil scientifique (qui figureront au compte rendu) seront utiles lors de l'étape 2, plus exigeante.

M. THOMAS ajoute que la stratégie a été de trouver un consensus accepté par tous les partenaires, sous réserve d'y revenir ensuite pour avancer davantage vers l'excellence.

M. MARTIN ne pense pas que ce soit une question d'excellence, mais de tradition. On demande aux étudiants en droit, par exemple, de ne pas publier avant la fin de la thèse pour préserver le sujet et aussi pour ne pas se détourner de sa réalisation. En revanche, à Science Po, il n'est pas rare de publier deux papiers avant la thèse.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- *Comment sera rédigé le règlement intérieur global de l'école doctorale pour que les règles fixes soient applicables à tous les établissements ?*
- *Ce réseau sera-t-il évalué par l'AERES et, si oui, comment répondre aux indicateurs que cette agence demandera ?*
- *Ce montage est inédit, sachant que c'est l'école doctorale qui est habilitée, suivant ses propres règlements. Il sera nécessaire d'éviter une forme de sous-traitance qui consisterait à se décharger d'étudiants de l'EHESP sur des écoles doctorales. Il est difficile d'imaginer comment tout cela peut fonctionner avant d'avoir approfondi ce projet. En transversal, cela ressemble à un gentleman agreement.*

Réponses :

M. THOMAS garantit que le Règlement intérieur sera davantage un "manuel qualité". Toutes les procédures seront écrites afin de n'avoir aucune contestation possible. En revanche, cela ne concernera pas le fonctionnement des écoles doctorales, avec la difficulté de trouver une adéquation entre elles et leur appartenance au PRES.

Quant à l'AERES, ce point est en discussion mais non encore tranché par le Conseil de direction scientifique.

M. FLAHAULT assure que ce réseau doctoral sera évalué. Un rapport devra être fourni à l'AERES en 2010 pour une visite entre janvier et mars 2011. Le Conseil scientifique y sera associé. La démarche d'accréditation par le CEPH menée actuellement n'est pas séparée, mais presque intégrée à l'évaluation de l'AERES. Le CEPH n'accepte pas l'idée de sous-traitance d'une formation doctorale : un docteur de droit ayant le sceau de l'EHESP doit aussi avoir une formation doctorale commune sur l'ensemble des champs et pas uniquement en droit.

**Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité la convention d'association
entre l'EHESP et les établissements partenaires.**

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité le dispositif d'aide à la mobilité.

4. PARTENARIAT PRIVILEGIE AVEC COLUMBIA UNIVERSITY

M. DESVARIEUX annonce que ce partenariat entre l'EHESP et *Columbia University* est très avancé puisqu'il a déjà été validé par *Columbia*.

L'enjeu est de faciliter des échanges (scientifiques, d'étudiants, de professeurs), d'avoir des thèses doctorales communes ou sur des sujets communs dirigés ou codirigés par des professeurs de l'EHESP ou de *Columbia*. Des étudiants de l'EHESP, en doctorat et en MPH, pourront aller suivre des cours à *Columbia* ou à *Mailman School of Public Health* (et vice versa), mais ils resteraient inscrits à l'EHESP, donc en payant les frais de scolarité de l'École (moins élevés qu'aux Etats-Unis) pendant 6 mois maximum

La convention prévoit une commission d'évaluation des cours pour équivalence.

Un projet est en cours d'élaboration : des gens travaillant dans les pays du Sud pourraient être formés à l'EHESP, dans le cas où il serait plus aisé de les faire venir en France qu'à New York. Des étudiants de l'EHESP pourraient être ainsi placés dans les nombreux centres que possède *Columbia* dans le monde.

Ce partenariat donne également la possibilité d'utiliser trois ou quatre salles de cours et locaux à *Reid Hall*, le campus de *Columbia University* à Paris, qui comprend environ 150 étudiants américains. Le MPH pourrait y être rapatrié. La majorité des fonds venant de cette utilisation servirait à des projets bilatéraux et permettrait au partenariat de vivre.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité le partenariat avec *Columbia University*.

8. AVIS SUR LES POSITIONNEMENTS SUR LA GRILLE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITES DE MM. PATRICK ZYLBERMAN ET JOSEPH NGATCHOU XANDJI

AVIS SUR LE POSITIONNEMENT SUR LA GRILLE DE MAITRE DE CONFERENCES DE M. SEBASTIEN GUIGNER ET SUR LE POSITIONNEMENT SUR LA GRILLE DE MAITRE DE CONFERENCES ET TITULARISATION DE M. JOCELYN RAUDE

M. MOSSE aimerait connaître les possibilités de promotion PR1 pour M. ZYLBERMAN, né en 1948 et proposé PR2.

Mme REAU suppose que le passage en PR1 pourra se faire par le biais de la promotion. M. ZYLBERMAN occupe déjà le dernier échelon de la deuxième classe. Il faut voir ce point avec le ministère de l'Enseignement supérieur.

Le Conseil scientifique approuve à l'unanimité le positionnement sur la grille de ces quatre personnes.

10. QUESTIONS DIVERSES

Mme COLIN demande si l'appel à projets a été lancé.

M. DESVARIEUX le confirme. Il l'a été pour faciliter la transition de l'ENSP vers l'EHESP de personnes souhaitant changer de sujet ou se diriger vers la recherche. Quinze réponses ont été reçues, pour quatre à six projets attribués. Les rapporteurs (internes et externes) vont décider, un comité sera ensuite formé pour en discuter, comme il avait été convenu.

M. FLAHAULT annonce que la somme allouée initialement (100 000 €) va être doublée (le projet CoPanFlu est financé sans impacter le budget d'appels d'offres internes).

Il est demandé au Conseil scientifique s'il serait préférable de doubler la dotation par projet ou de prendre deux fois plus de projets, sous réserve de leur éligibilité. Un compromis serait de prendre un peu plus de projets, pourvu qu'ils soient de qualité, et de tous les financer davantage.

M. DESVARIEUX propose une troisième solution : faire un projet transversal, similaire à celui de la grippe.

Mme COLIN pense que ce serait inusité de donner aux gens plus qu'ils ne demandent. Le Comité mis en place pour juger de la qualité pourrait éventuellement déterminer cette dotation.

M. DESVARIEUX reconnaît que certains projets justifieraient une dotation supérieure, la somme demandée étant celle qui était proposée.

M. FLAHAULT retient également la proposition de M. DESVARIEUX de faire un appel d'offres ou de réfléchir à l'utilisation sur un projet transversal qui ait de bonnes valeurs, mais sous réserve de le faire valider par le Conseil scientifique avant fin 2009.

Mme COLIN est gênée qu'une telle décision puisse être prise en fin de réunion, avec cinq personnes autour de la table.

M. FLAHAULT propose de provisionner cette somme pour l'année prochaine, de prendre plus de temps pour faire un appel d'offres plus important, plus charpenté, et de réfléchir davantage aux différentes modalités lors du séminaire.

Mme COLIN suggère d'expliquer aux tutelles que c'était le premier appel d'offres, avec beaucoup de demandes, mais qu'une partie de la somme n'a pas été utilisée à cause des délais inhérents.

Un séminaire de deux jours est prévu en mars ou avril 2010, pour rediscuter notamment de la politique scientifique. Les dates des 25 et 26 mars et 8 et 9 avril sont proposées. Les réponses de chacun seront prises en compte.

(Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17 h 33.)